

V
I
L
L
E
L
E
M
O
N
T
S
N
G
U
E

Plan Local d'Urbanisme

APPROUVÉ
par délibération du Conseil Municipal
en date du 10/07/2011

PROJET

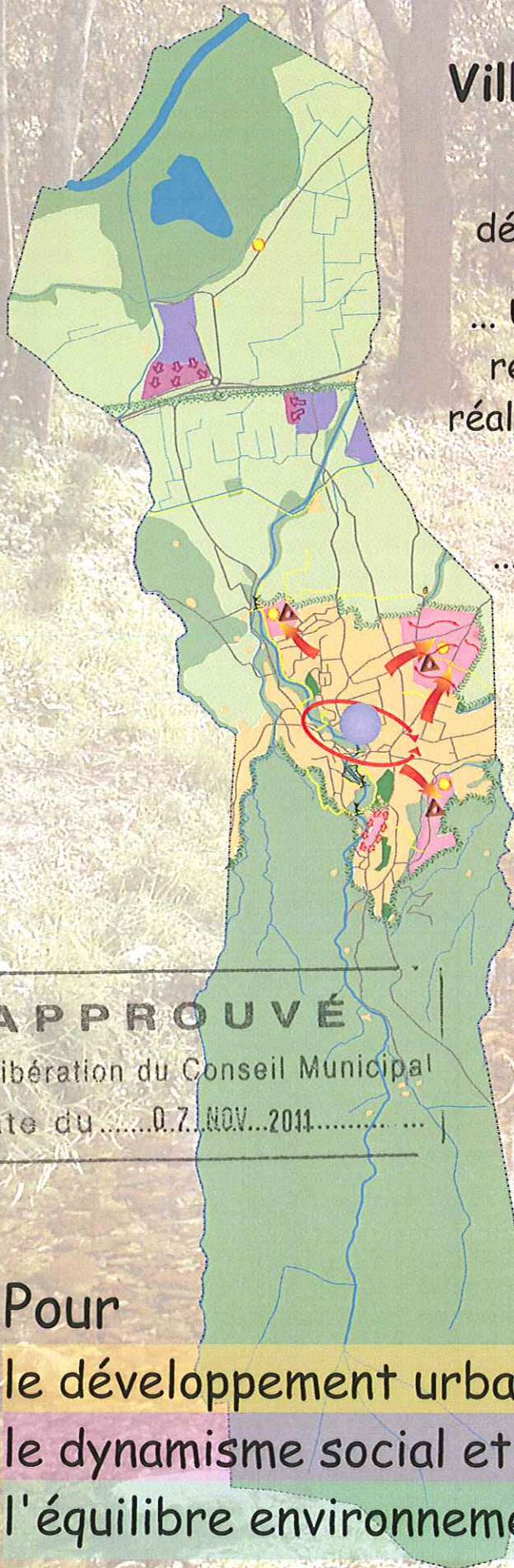
D'AMÉNAGEMENT ET DE

DÉVELOPPEMENT

DURABLE

PLU ARRÊTÉ par DCM du 24 JANVIER 2011

PLU APPROUVÉ par DCM du



Villelongue dels Monts ...

- ... Des perspectives démographiques encourageantes
- ... Une centralité et une cohésion retrouvée grâce aux dernières réalisations en matière d'habitat et d'équipements publics
- ... Un territoire contraint par les risques naturels divers mais au potentiel paysager et environnemental certain
- ... Une volonté forte d'intervention sur le devenir de la commune

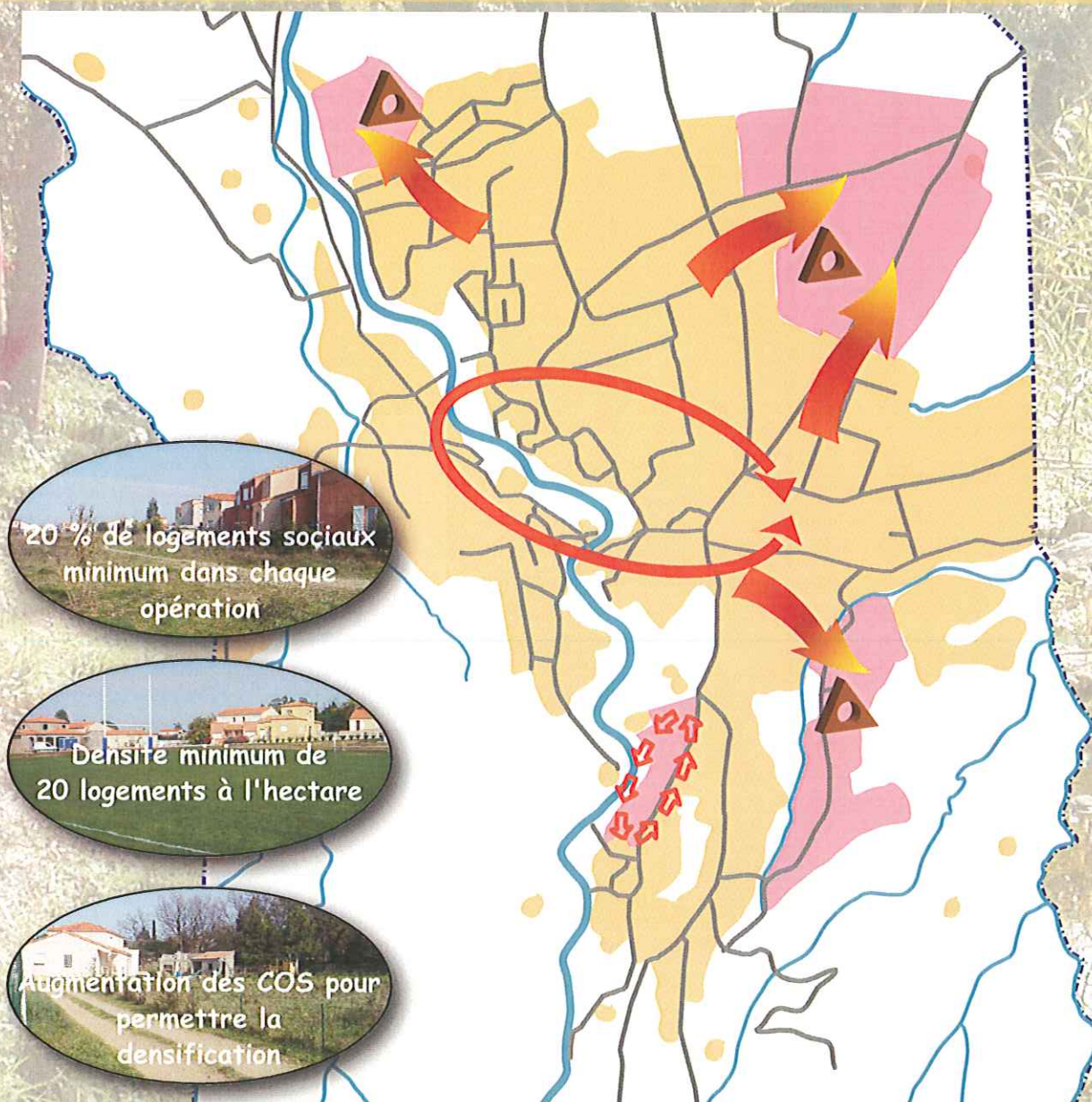
APPROUVÉ

par délibération du Conseil Municipal
en date du0.7. NOV...2011.....

--> 3 orientations d'urbanisme
et d'aménagement retenues
pour l'ensemble de la commune

Pour
le développement urbain et l'habitat
le dynamisme social et économique
l'équilibre environnemental et paysager

POUR LE DÉVELOPPEMENT URBAIN ET L'HABITAT



Envisager de nouvelles zones d'extension qui permettent de maîtriser, organiser et phaser le développement

- # Poursuivre la politique d'intervention publique (ZAD, lotissements communaux...)
- # Étendre les zones constructibles en lien direct avec l'existant pour conforter le village et dans le respect du PPRI

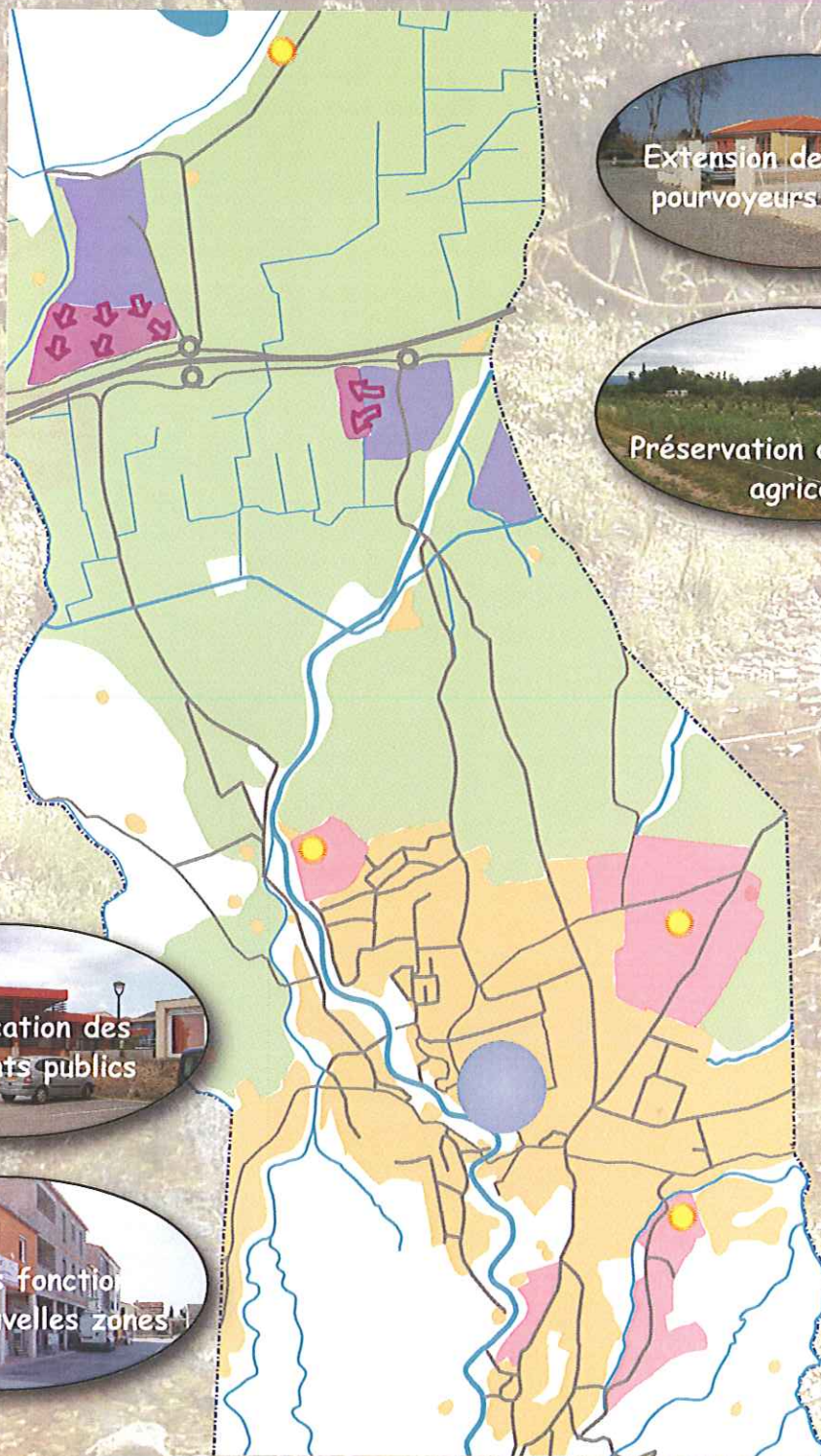
Favoriser la diversification de l'habitat en proposant une offre suffisante et de qualité

- # Prévoir du logement social, notamment dans les opérations publiques

Optimiser le potentiel urbain existant et lutter contre le mitage

- # Préserver et mettre en valeur le patrimoine bâti, limiter les extensions vers le sud dans le respect du PPRIF
- # Permettre la densification des secteurs déjà urbanisés

POUR LE DYNAMISME SOCIAL ET ÉCONOMIQUE



Compléter et diversifier les équipements et services pour satisfaire les besoins de la population existante et future

Prévoir de nouveaux équipements (Maison de retraite, STEP...)

Renforcer le dynamisme économique local en s'appuyant notamment sur le tourisme

Permettre la diversification et l'extension des activités et Préserver l'activité agricole

Maintenir et encourager le renforcement de la vitalité commerciale

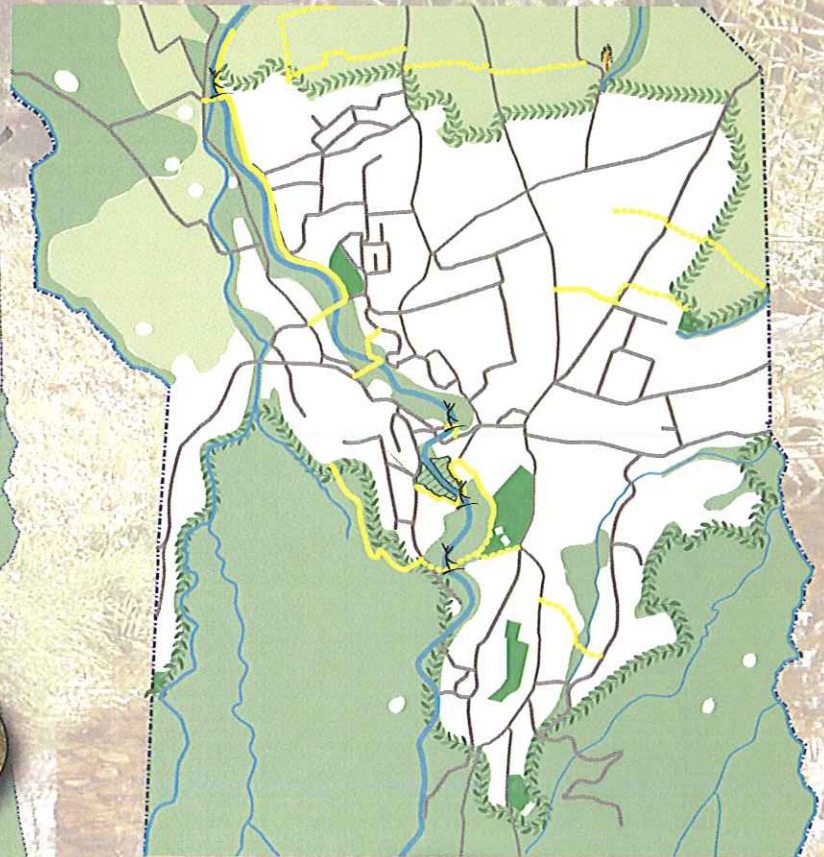
POUR L'ÉQUILIBRE ENVIRONNEMENTAL ET PAYSAGER



Préservation des ensembles naturels et de la biodiversité

Création et amélioration des liaisons douces

Limitation de l'urbanisation au nord et au sud



Identification des boisements les plus importants

Valoriser les structures naturelles du territoire pour assurer la cohérence du fonctionnement urbain

Créer des liaisons piétonnes qui s'appuient sur les anciens chemins, assurer des continuités

Retrouver des liens avec la rivière et envisager des traversées

Préserver les caractéristiques environnementales et assurer l'intégration paysagère des nouvelles constructions

Respecter la topographie particulière et valoriser les éléments marquants (points de vue, terrasses, ligne de crête...)

Préserver les espaces agricoles et forestiers, la ripisylve, les boisements intéressants, les canaux...